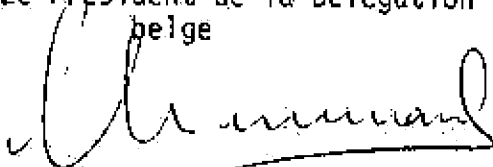


- 2) Les dossiers belges seront transmis aux autorités québécoises via l'Ambassade de Belgique au Canada, la Délégation générale recevant directement copie de toute communication.

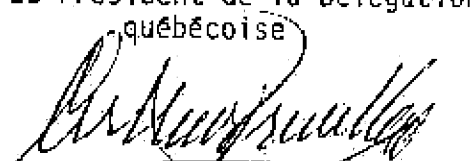
Les Présidents des deux (2) délégations ont exprimé leur satisfaction pour l'heureux aboutissement des travaux accomplis au cours de la première session de la Sous-commission. Ils ont réitéré l'espoir que les programmes de coopération arrêtés d'un commun accord contribuent à élargir le courant des échanges et à raffermir les liens déjà établis entre la communauté belge et la communauté québécoise.

Fait à Québec le 9 décembre 1975.

Le Président de la Délégation
belge


Charles Kerremans

Le Président de la Délégation
québécoise


Arthur Tremblay